

Nos références : CBC-R25/677.

Date du rapport : 17/06/2025.

RAPPORT D'INVENTAIRE AMIANTE NON DESTRUCTIF

Adresse : Rue du Tordoir 44 - 6542 Lobbes.

Limite de l'inspection : L'ensemble du bâtiment.

Le rapport ne peut être reproduit que par le client et dans son intégralité.

Inspection réalisée le 20/05/2025.



Inspection par G. Bayeul

Rédaction par K. Marion

Approbation par G. Bayeul – CBCconseil srl :



SOMMAIRE :

1. Informations générales.
2. Méthodologie.
3. Liste des locaux ou endroits non inspectés.
4. Conclusion – Récapitulatif des matériaux inspectés / contenant de l'amiante.

Annexes :

Photos.

Fiches d'évaluation des matériaux contenant de l'amiante.

Rapport d'analyse du laboratoire agréé.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Cet inventaire non destructif, est réalisé conformément à notre offre de prix 2510040.

L'inspection concerne les matériaux qui sont visibles et accessibles dans des conditions normales d'utilisation, comme le prévoit le Code du Bien-être au Travail.

Limites de l'inventaire : L'ensemble du bâtiment.

Visite réalisée en compagnie de : Monsieur Casier.

Contexte de l'inventaire :

Locaux occupés durant l'inspection.

2 METHODOLOGIE :

Sur site :

L'inspection est réalisée conformément au code du bien-être au travail. Celle-ci se déroule de la manière suivante :

- Nous entrons dans chaque local accessible ;
- Chaque local visité est inspecté minutieusement. Il n'y a pas de généralisation sur base d'une inspection de quelques locaux identiques ;
- Inspection minutieuse des sols, murs, plafonds, faux-plafond, trémies techniques, façades, isolants divers, gaines, roofing, joints, cordelettes, flocages, poutres, mobilier, afin de vérifier la présence d'amiante ;
- Les matériaux connus comme contenant de l'amiante (surtout s'ils sont en bon état), ne sont pas échantillonnés conformément au code du bien-être au travail, sauf demande spécifique ;
- Les matériaux connus comme ne contenant pas d'amiante ne sont pas analysés, sauf demande spécifique. Cependant, certains matériaux fibreux non amiantés qui pourraient être pris pour de l'amiante sont répertoriés dans le rapport afin de montrer qu'ils ont bien été inspectés ;
- Lors de l'inspection, s'il y a le moindre doute sur la composition d'un matériau, un échantillonnage est réalisé ;

Voici comment nous procédons lors d'une prise d'échantillon :

- Nous prélevons un échantillon de matière d'un matériau suspect de maximum 1 à 2 cm³ ;
- Nous prélevons au moyen d'un outillage léger (pinces à épiler, cutter, tournevis, ...) afin de ne pas créer une pollution à l'amiante ;
- Pour sa protection lors du prélèvement, l'opérateur est muni **d'EPI spécifiques** (masque de type P3, ...).
- Si la situation l'exige, pour la sécurité de tous, le technicien utilisera un **spray fixateur** et/ou un **aspirateur portable à filtre absolu** (sur batterie).
- Les matériaux difficilement accessibles peuvent être examinés à l'aide d'**endoscope** ou d'un **miroir d'angle**.
- Pour ne pas occasionner de contamination croisée, l'opérateur nettoie son matériel entre chaque prélèvement à l'aide de lingettes spéciales ou d'eau.
- Après l'échantillonnage, l'opérateur referme l'endroit de prélèvement avec du tape.

Parfois, il arrive qu'un échantillonnage d'un matériau suspect ne soit pas possible (pour des raisons de sécurité, pour ne pas créer une infiltration d'eau, ... par exemple). Ceci est renseigné dans le rapport avec pour recommandation « un échantillonnage dès que cela sera possible ». En cas de doute, par mesure de précaution, toujours considérer ces matériaux comme contenant de l'amiante.

Les matériaux amiantés, échantillonnés ou non, sont photographiés et repérés sur plans si celui-ci est fourni avant l'inspection.

Au laboratoire :

Les analyses sont réalisées dans notre laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale pour la détermination d'amiante dans les matériaux. La détection d'amiante se fait en deux étapes :

- Observation du matériau au binoculaire afin de déceler d'éventuelles fibres suspectes.
- Si lors de l'observation des fibres suspectes ont été détectées, elles sont isolées et observées au moyen d'un microscope à lumière polarisée, après avoir été préalablement préparées sur une lame microscopie avec un liquide de Cargile d'indice de réfraction spécifique à la nature de la fibre.

Le rapport :

L'inventaire amiante est établi local par local.

Les matériaux amiantés sont repris dans un tableau récapitulatif afin d'avoir une vue d'ensemble, avec des conseils spécifiques pour chaque cas rencontré.

Sur les photos :

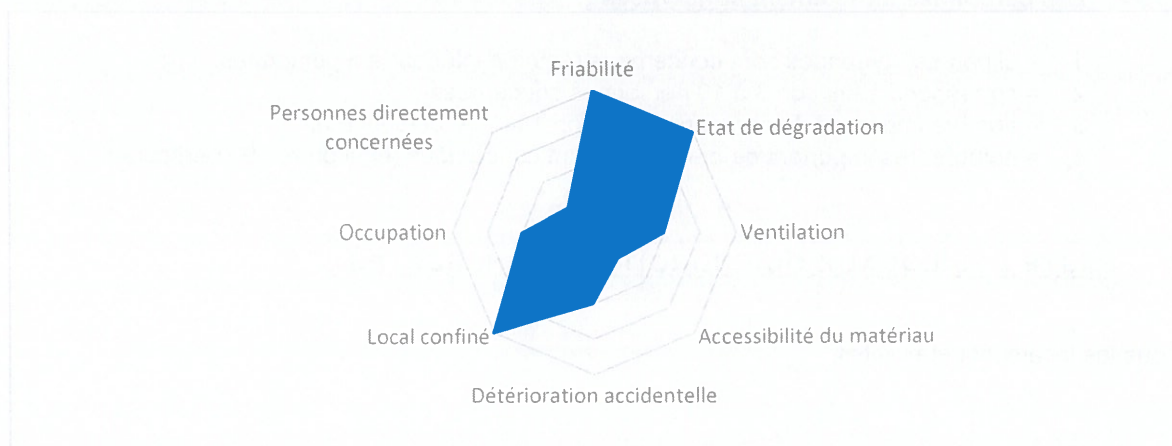
- Les matériaux amiantés sont entourés ou indiqués avec des flèches rouges.
- Les matériaux ne contenant pas d'amiante sont entourés ou indiqués avec des flèches vertes.
- Les matériaux suspects, sont entourés ou indiqués avec des flèches orange.

Spécifiquement à chaque cas de figure, une fiche est réalisée en fonction du type de matériau rencontré, sa friabilité, la ventilation, l'accessibilité, l'état, le degré d'utilisation présumée du local dans lequel se trouve le matériau. Un même matériau dans un état différent et dans deux locaux à fréquentation différents auront donc deux fiches complètement différentes.

Descriptif du graphique présent sur les fiches d'évaluation des matériaux :

Le graphique repris sur les fiches en annexes permet d'avoir une vue d'ensemble d'une situation pour laquelle un matériau amianté est présent, suivant les différents critères décrits ci-dessous.

Les différents critères sont classés sur une échelle de 1 à 4.



- **La friabilité :**
 - 1 = matériau en amiante lié.
 - 4 = matériau en amiante friable.
- **L'état de dégradation :**
 - 1 = matériau en parfait état.
 - 2 = matériau en bon état général.
 - 3 = matériau légèrement dégradé.
 - 4 = matériau dégradé ou très dégradé.
- **La ventilation :**
 - 1 = endroit sans ventilation.
 - 2 = endroit légèrement ventilé.
 - 3 = endroit moyennement ventilé.
 - 4 = endroit fortement ventilé.
- **L'accessibilité du matériau :**
 - 1 = un matériau inaccessible.
 - 2 = un matériau difficile d'accès.
 - 3 = un matériau facile d'accès.
 - 4 = matériau très facile d'accès ou usage courant.
- **La détérioration accidentelle :**
 - 1 = matériau avec un très faible risque.
 - 2 = matériau avec un faible risque.
 - 3 = matériau avec un risque important.
 - 4 = matériau avec un risque très important.
- **Local confiné :**
 - 1 = endroit non confiné.
 - 2 = endroit confiné.
- **L'occupation du local :**
 - 1 = endroit très peu fréquenté
 - 2 = endroit peu fréquenté
 - 3 = endroit fréquenté couramment
 - 4 = endroit à haute fréquentation.
- **Les personnes directement concernées :**
 - 1 = si peu de personnes sont concernées (environ inférieur à 3 personnes).
 - 2 = correspond à environ 3 à 10 personnes concernées.
 - 3 = nombre important de personnes (environ 10- à 50 personnes).
 - 4 = nombre très important de personnes sont concernées (environ > à 50 personnes).

3 Liste des locaux ou endroits non inspectés :

Tous les locaux ont été visités.

4 CONCLUSION – RÉCAPITULATIF DES MATÉRIAUX INSPECTÉS / CONTENANT DE L'AMIANTE :

Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Référence échantillon	Photo	Fiche	Métré estimatif	Présence amiante	Fiable	Conseil
Maison	-1	Chaudière	Calorifuge	001	1	/	/	NON	/	/
Maison	-1	Couloir cave, escalier	Calorifuge	Cfr 001	2-3	/	/	NON	/	/
Maison	0	Cuisine	Mastic de vitrage en silicone	/	4	/	/	NON	/	/
Maison	0	Cuisine	Plafonnage	002	5	/	/	NON	/	/
Maison	0	Séjour	Cordelette – Fibres minérales artificielles	/	6-7	/	/	NON	/	/
Maison	0	Séjour	Mastic de vitrage	003	8	/	/	NON	/	/
Maison	2	Grenier	Menuiserie	004	9	1	75 m²	OUI - Chrysotile	Non	Contrôle annuel Ne pas percer
Maison	0	Hall	Plafonnage (crépi)	005	10	/	/	NON	/	/
Cabanon	/	Toiture	Roofing	006	11	/	/	NON	/	/
Box	0	Box	Jardinières en amiante ciment	/	12	2	3 pièces	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Enlèvement
Box	/	Toiture	Toiture en amiante ciment	/	13	3	50 m²	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Contrôle annuel Ne pas démolir à haute pression
Garage	/	Toiture	Toiture en amiante ciment	/	14	3	40 m²	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Contrôle annuel Ne pas démolir à haute pression
Garage	/	Garage	Roofing plafond	007	15	/	/	NON	/	/

(*) : Connus comme contenant de l'amiante : pas d'échantillonnage réalisé pour ne pas détériorer le matériau intact, soit pour ne pas exposer de tierces personnes à une pollution inutile à l'amiante alors que la présence d'amiante, sur base de notre expérience, ne laisse pas de doute.

Important :

- Le code du bien-être au travail oblige tout employeur à réaliser un suivi annuel de l'inventaire amiante. Celui-ci peut être réalisé par l'employeur ou par une société spécialisée.
- Les conseils dans le tableau de conclusion, sont les recommandations minimales, que nous estimons sur base de notre expérience. L'employeur peut bien entendu toujours aller au-delà et enlever un matériau amianté, selon la loi en vigueur.
- En cas de travaux, ce présent inventaire, uniquement visuel, n'est pas suffisant : un inventaire amiante de type destructif doit être réalisé.
- Les quantités renseignées dans le métré estimatif de ce rapport doivent être vérifiées par l'entrepreneur pour l'établissement d'un devis et/ou dans le cadre d'une demande de permis. S'il n'y a pas de vérification de la part de l'entrepreneur, aucun supplément ne pourra être demandé au client si les quantités réelles sont plus importantes que notre métré estimatif.
- Dans un bâtiment, la présence d'amiante n'est pas toujours détectable lors d'un inventaire amiante visuel. Ceci pour diverses raisons (matériel ou matériau en parfait état ou bien en fonctionnement ou alors non accessible sans dégradation). C'est pourquoi un inventaire destructif avant tous travaux dans des endroits qui n'auraient pu être inspectés est obligatoire. Cet inventaire destructif peut être limité à la zone des futurs travaux.

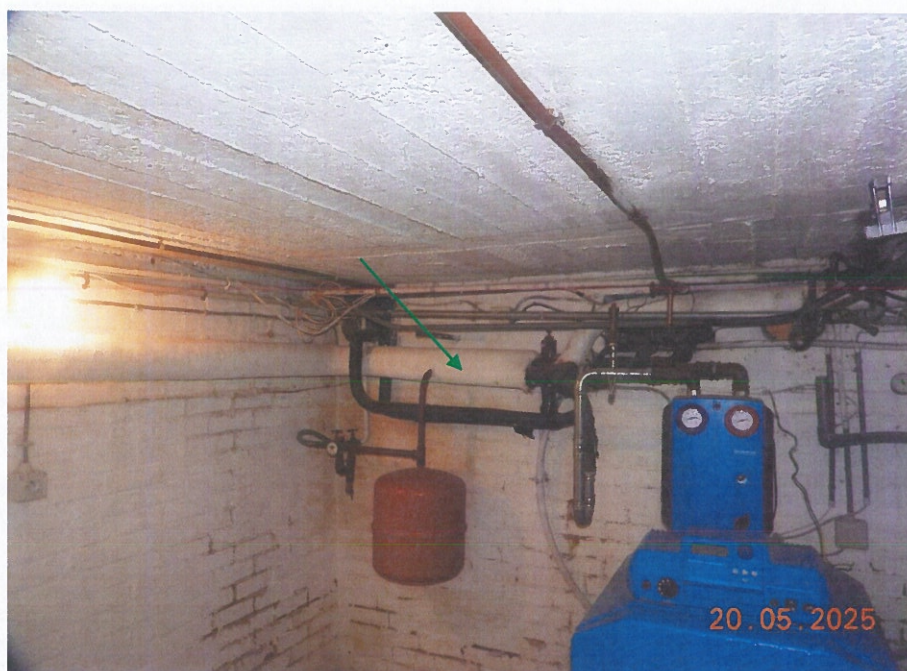
Les endroits les plus courants où de l'amiante peut être caché sont :

- o Clapets et portes coupe-feu
 - o Coffres-forts
 - o Coffrets électriques et cabines haute-tension
 - o Chaudières ou autres appareils de chauffage d'avant 1998
 - o Joints de brides ou de conduites en fonte
 - o Cages, portes palières et patins de frein d'ascenseur
 - o Certaines coupoles
 - o Vides ventilés
 - o Les conduites enterrées
 - o Les fondations
 - o Certains roofing ou joints d'étanchéité
 - o Cordelette amiante dans les fourreaux ou carcans de conduites de chauffage
 - o Certains carrelages de type Granito
 - o Fourreaux dans les maçonneries
 - o Tout matériau n'étant pas accessible dans des conditions normales d'utilisation ou non accessible sans dégradation (dessus des faux-plafond, sous les revêtements de sol, derrière des plaques non amiantées, à l'intérieur des cloisons ou chambranles, ...
- Le plafonnage a été prélevé de manière aléatoire.

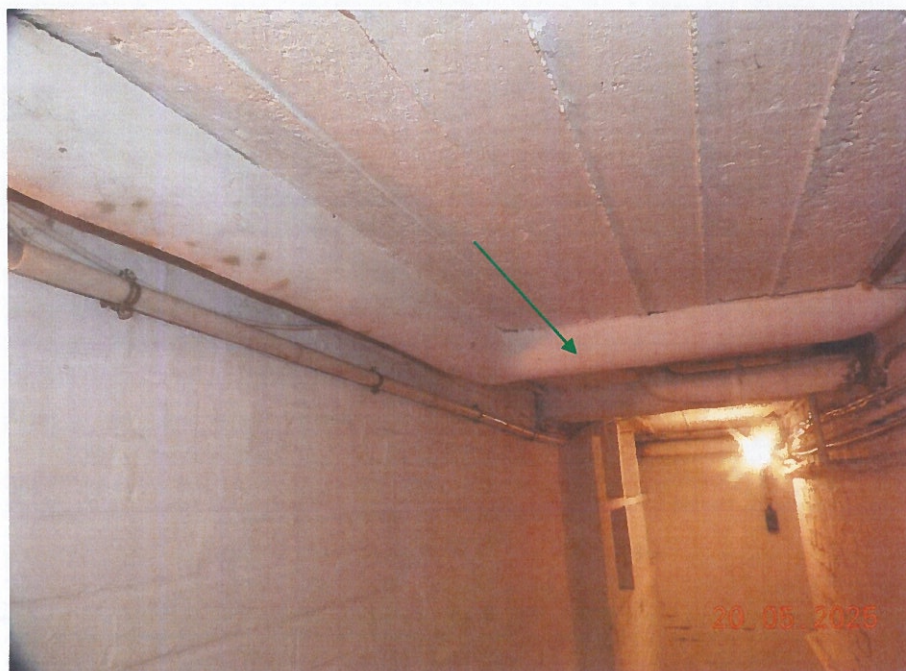
EN CAS D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE :

- Un matériau en amiante lié (ou non friable) démontable sans être cassé, peut être enlevé par la technique du traitement simple. Cette technique doit être réalisée soit par du personnel ayant reçu une formation de 8h sur les risques liés à l'amiante, soit par un enleveur d'amiante agréé. Si un matériau non friable doit être cassé pour son enlèvement, il faut faire appel un enleveur d'amiante agréé.
- Un matériau en amiante friable ou un matériau en amiante lié qui ne peut être démonté sans être cassé doit être enlevé par un enleveur d'amiante agréé.
- Lors d'un désamiantage, le désamianteur doit s'assurer que les endroits, qui auraient pu être contaminés par la présence d'un matériau amianté, soient décontaminés.

	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 1	Maison	-1	Chaudière	Calorifuge	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 2	Maison	-1	Couloir cave, escalier	Calorifuge	NON



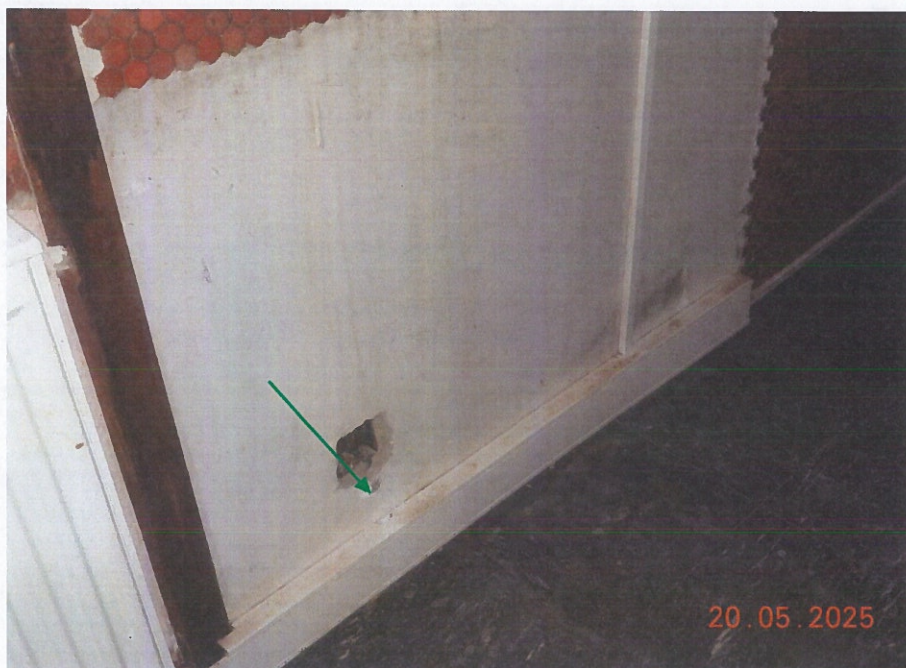
	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 3	Maison	-1	Couloir cave, escalier	Calorifuge	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 4	Maison	0	Cuisine	Mastic de vitrage en silicone	NON



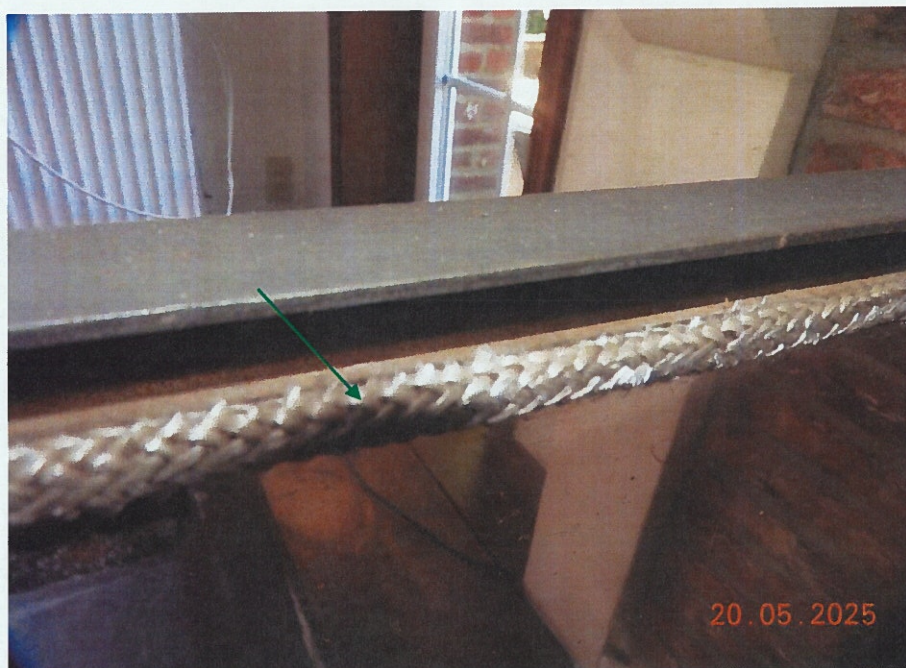
	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 5	Maison	0	Cuisine	Plafonnage	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 6	Maison	0	Séjour	Cordelette – Fibres minérales artificielles	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 7	Maison	0	Séjour	Cordelette – Fibres minérales artificielles	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 8	Maison	0	Séjour	Mastic de vitrage	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 9	Maison	2	Grenier	Menuiserie	OUI



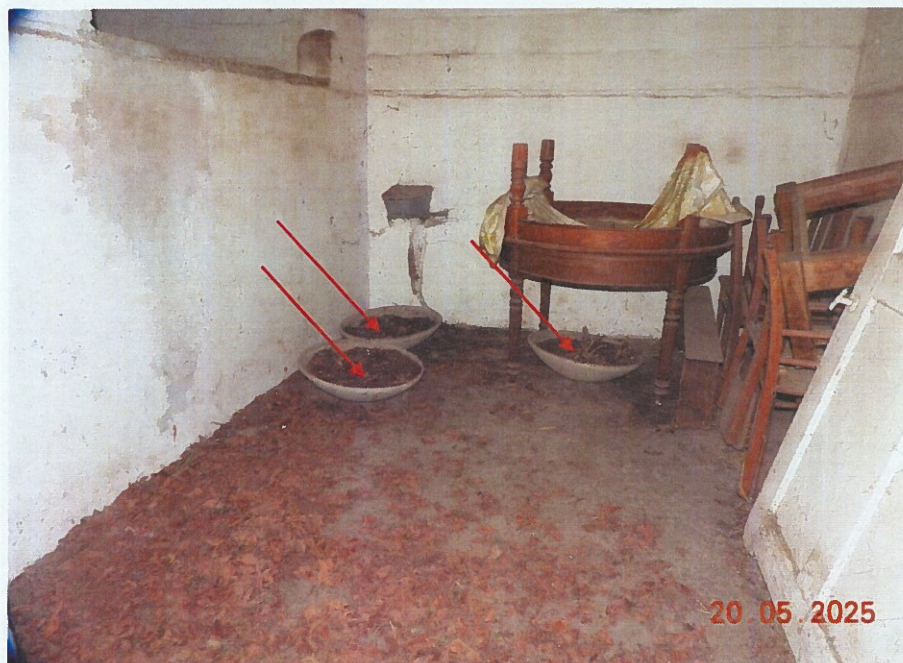
	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 10	Maison	0	Hall	Plafonnage (crépi)	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 11	Cabanon	/	Toiture	Roofing	NON



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 12	Box	0	Box	Jardinières en amiante ciment	Connu comme contenant de l'amiante



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 13	Box	/	Toiture	Toiture en amiante ciment	Connu comme contenant de l'amiante



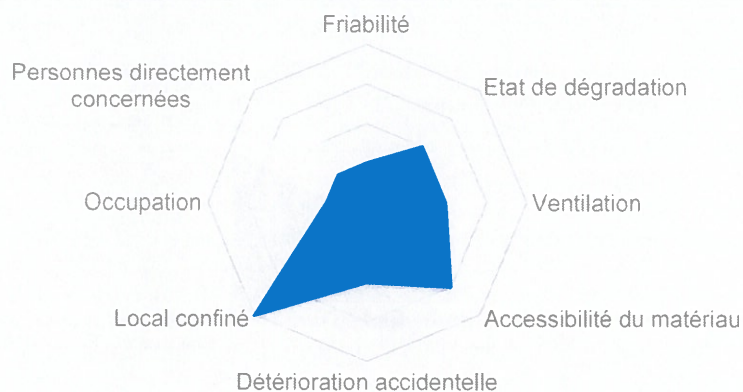
	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 14	Garage	/	Toiture	Toiture en amiante ciment	Connu comme contenant de l'amiante



	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 15	Garage	/	Garage	Roofing plafond	NON



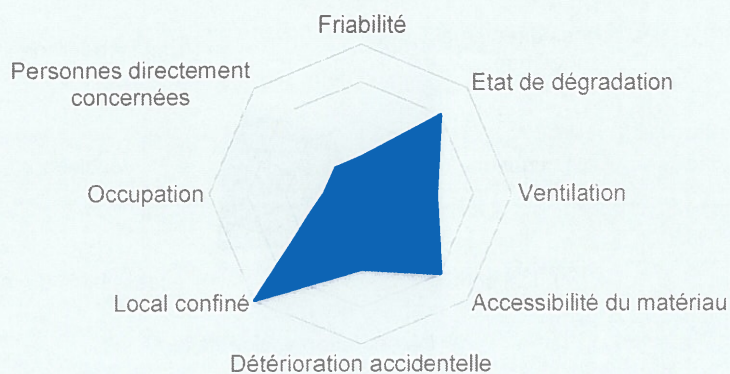
FICHE	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Présence amiante
1	Maison	2	Grenier	Menuiserie	OUI



Activités pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante			
☒	Travaux	☐	/
☐	/	☐	/
CONSEIL			
☒	Contrôle annuel de l'état du matériau	☐	/
☒	Ne pas percer	☐	/



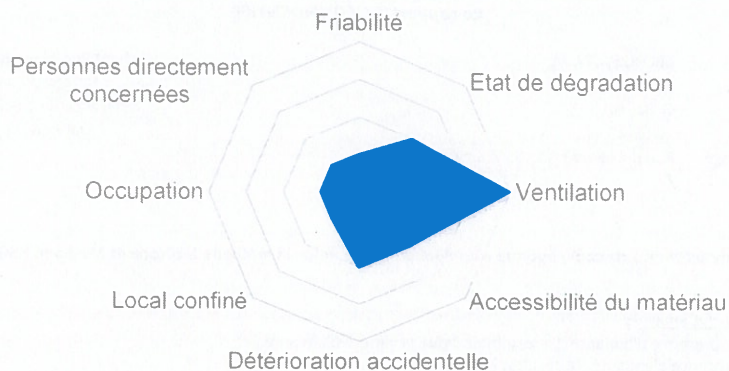
FICHE	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Présence amiante
2	Box	0	Box	Jardinières en amiant ciment	Connu comme contenant de l'amiante



Activités pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante			
☒	Jardinage	☐	/
☐	/	☐	/
CONSEIL			
☒	Enlèvement	☐	/
☐	/	☐	/



FICHE	Bâtiment	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Présence amiante
3	Voir conclusion	/	Voir conclusion	Toiture en amiante ciment	Connu comme contenant de l'amiante



Activités pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante			
☒	Travaux en toiture	☐	/
☐	/	☐	/
CONSEIL			
☒	Contrôle annuel de l'état du matériau	☐	/
☒	Ne pas démousser à haute pression	☐	/





Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Ce rapport est CONFIDENTIEL

Rapport d'analyse n°: CBC-R25/677.A1
 Nombre d'échantillons: 7
 Echantillonnage par : G. Bayeul
 Date d'échantillonnage : 20-05-25
 Adresse d'échantillonnage : Rue du Tordoir 44 - 6542 Lobbes
 Référence dossier client : /

Echantillon(s) reçu(s) le : 20-05-25
 Date(s) d'analyse : 26-05-25
 Référence de stockage : 2025-8
 Date du rapport : 26-05-25

Analyses par microscopie optique à lumière polarisée selon la méthode McCrone et Méthode HSG 248.

Interprétation du rapport d'analyse:

Si la ligne est en rouge : présence d'amiante. Le résultat indique la variété d'amiante.

Si la ligne est en vert : absence d'amiante. Le résultat indique "Négatif".

Résultats obtenus en tant que Laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Ref Echantillon	Description	Résultats d'analyse	Remarque
001	Calorifuge	Négatif	/
002	Plafonnage	Négatif	/
003	Mastic de vitrage	Négatif	/
004	Menuiserie	Chrysotile	/
005	Plafonnage (crépi)	Négatif	/
006	Roofing	Négatif	/
007	Roofing plafond	Négatif	/

Fin des résultats d'analyse en tant que Laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Remarques

/

Analyste
G. Bayeul



Approuvé par :
G. Bayeul
Responsable technique



Ces résultats d'analyses ne concernent que les échantillons reçus au laboratoire. Les informations présentes sur ce rapport sont les informations internes ou externes qui nous ont été transmises. Le laboratoire n'est pas tenu de vérifier ces informations.

Limite de détection de la méthode:

Une très faible concentration d'amiante dans un matériau (sous forme de traces d'amiante), peut engendrer dans certains cas un résultat d'analyse négatif en microscopie optique. Une analyse complémentaire par microscopie électronique peut être envisagée.

Document de Référence : CBC-ASB-A 12 - modifié le 17/04/2025 - Procédure d'analyse Interne REF-CBC-AASB-dernière version en cours

Laboratoire et siège social : rue du Château 28 - 6150 ANDERLUES - 071 49 55 81
 CBConseil SRL en Wallonie - rue du Château 28 - 6150 ANDERLUES - 064 22 31 63
 CBConseil SRL en Wallonie - Rue Joba 9 - 4053 Embourg (CHAUDFONTAINE) - T : 04 290 50 59
 CBConseil SRL à Bruxelles - Square de Meeûs 38-40 - 1000 BRUXELLES - T : 02 401 87 39
 N° entreprise BE0671.575.243 - N° compte BE65 0018 0622 7296 @ : info@cbconseil.be - Site internet : cbconseil.be